



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2015-012

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2015

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2015-10-07-001 - Arrêté 2015-DM-37-1 portant délégation de signature à M.André HORTH directeur départemental des territoires et de la mer du Gard en matière de redevance d'archéologie préventiveScanned Document (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2015-10-07-001

Arrêté 2015-DM-37-1 portant délégation de signature à
M.André HORTH directeur départemental des territoires et
de la mer du Gard en matière de redevance d'archéologie
préventiveScanned Document

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des ressources
Humaines et des Moyens
de l'État

Bureau de la Coordination et
du Contentieux Général
Réf. : DRHME-B2CG
Affaire suivie par : valérie Perrin
☎ 04 66 36 41 21
valerie.perrin@gard.gouv.fr

Nîmes, 07 OCT. 2015

ARRETE n° 2015 –DM – 37-1
Portant délégation de signature

à **M. André HORTH**,
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard,
en matière de redevance d'archéologie préventive

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255A,

Vu l'article L. 524-8 du code du patrimoine,

Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant **M. Didier MARTIN**, Préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2015 nommant **M. André HORTH**, Directeur
Départemental à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à compter du 1er juillet
2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à **M. André HORTH**, Directeur Départemental des Terri-
toires et de la Mer du Gard et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme VAUTIER Lydia, Directrice Adjointe;
- Mme BOUCHUT Florence, Chef du Service Urbanisme et Habitat

- M. BRAQUET Vincent, Chef du Service Aménagement du Territoire du Sud Gard, Littoral et Mer,
- M. VRIGNAUD David, Chef du Service Aménagement du Territoire du Gard Rhodanien ;
- M. GOURMAUD Bruno, Chef du Service Aménagement du Territoire des Cévennes ;

à effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

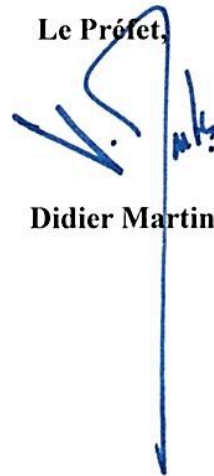
Article 2 :

À la date de publication, toutes dispositions antérieures relatives à une délégation de signature sont abrogées.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,



Didier Martin